



Département de l'Eure  
Arrondissement des Andelys  
Canton des Andelys  
Tél: 02.32.52.60.90  
[mairie@notre-dame-de-l'isle.fr](mailto:mairie@notre-dame-de-l'isle.fr)  
[www.mairie@notre-dame-de-lisle.fr](http://www.mairie@notre-dame-de-lisle.fr)

République Française  
Mairie de Notre- Dame de l'Isle  
27940 Notre-Dame de l'Isle

**COMMUNE DE NOTRE-DAME DE L'ISLE  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 27 novembre 2017**

***Date de convocation : 21 novembre 2017  
Date d'affichage : 21 novembre 2017  
Nb de conseillers en exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 13***

***L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept novembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thibaut BEAUTÉ, Maire.***

***Etaient présents :***  
***Mme BILLARD Pascale***  
***M. FAVRESSE Alain,***  
***M. LACAILLE Christophe,***  
***Mme LASSERRE de La BROSSE Catherine,***  
***Mme LERATE Catherine,***  
***M. MONNOT Christian-Marie,***  
***M. SILLIAU Alain,***  
***Mme TISON Nathalie,***  
***M. GUILLEMARD Patrick,***  
***M. MAILLARD Charles,***  
***M. LEPRE Thierry,***  
***Mme BAUMGARTNER Muriel***

***Absent : Mme LARDY Roselyne***

**Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.**

M. MONNOT Christian-Marie a été désigné secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

### Procès-verbal de la séance du CM du 23 octobre 2017

Aucune observation n'étant formulée,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- ADOPTE le procès-verbal du conseil municipal du 23 octobre 2017

### I/ Finances et administration générale

#### 1/ Régime indemnitaire au profit des agents de la commune

Monsieur le Maire rappelle au CONSEIL MUNICIPAL qu'il a instauré à compter de 2014 (délibération n° 34/2014 du 26/09/2014 et délibération n°22/2015 du 01/07/2015) un régime indemnitaire au profit des agents communaux.

Il convient de modifier, à compter du 1er décembre 2017, les coefficients affectés à chaque prime.

S'agissant de la prime IAT (indemnité d'administration et de technicité) dont bénéficient :

- 3 agents de catégorie C, cadre d'emploi des Adjoints Techniques de 2ème classe
- 1 agent de catégorie C, cadre d'emploi des Adjoints Administratifs

L'enveloppe maximum correspond au montant de référence pour ces cadres d'emploi (échelle 3) de 454,70 euros, affecté du coefficient 2.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** les coefficients affectés à chaque prime, tel que ci-dessus ;
- **D'ATTRIBUER** par arrêté du Maire les montants individuels de chaque prime dans la limite des plafonds réglementaires.

#### 2/ Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'augmenter le temps hebdomadaire de travail de l'un des agents chargé de l'entretien des espaces verts de la collectivité et de la maintenance des bâtiments communaux et la voirie compte-tenu du surcroît de travail engendré notamment par l'entretien des bâtiments communaux.

Le poste de cet adjoint technique à temps non-complet, créé initialement le 01/06/2017 pour une durée hebdomadaire de 24h, passe à 32 h à compter du 01/12/2017.

La modification du temps de travail excédant 10% du temps initial, l'avis du Comité Technique Paritaire a été sollicité puis approuvé à l'unanimité le 09/11/2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la proposition de Mr le Maire
- **ACCEPTER** de modifier ainsi le tableau des emplois considérant qu'il est opportun dans l'intérêt des employés de la commune, de bénéficier du service de médecine préventive mis en place par le centre de gestion départemental de l'Eure,

### **3/ Contrat : Protection sociale – Prévoyance maintien de salaire**

Le Centre de gestion de l'Eure a proposé à la commune par courrier en date du 02/10/17, de se joindre au lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- **DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de l'Eure va engager en 2018, conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

- **PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrit par le CDG27 à compter du **01/01/2019**.

### **4/ Acquisition d'un terrain – Annulation de l'Intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N°39/2016 le conseil municipal avait décidé l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB numéro 123 et sollicité l'intervention de de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et effectuer le portage financier afin de réaliser un parking public.

Toutefois, compte tenu des difficultés à réaliser cette décision dans des délais acceptables et de la mise en œuvre d'une solution alternative par un stationnement alterné sur voirie concourant à la réduction de la vitesse, Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération N° 39/2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- **D'ANNULER** de la délibération N°39/2016 concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB numéro 123 et l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et effectuer le portage financier afin d'y réaliser un parking public.

### **5/ Complément de la délibération n°33/2016 : acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AC 358 aux consorts DELAVEAU**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°33/2016 en date du 12 septembre 2016, le conseil municipal avait décidé l'acquisition à l'euro symbolique auprès des consorts DELAVEAU de la parcelle cadastrée AC 358 d'une contenance de 29m<sup>2</sup>.

Lors de l'acquisition de leur propriété, Monsieur et Madame DELAVEAU ont effectué un emprunt hypothécaire. Ainsi, la parcelle concernée est grevée de deux inscriptions hypothécaires ayant effet jusqu'en 2032.

Afin de réaliser cette cession malgré des hypothèques, Monsieur le Maire propose donc un complément de délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE à l'unanimité :

- **DIT** que commune est parfaitement informée de l'existence de ces deux inscriptions qui subsisteront sur la parcelle à acquérir jusqu'au 10 août 2032,

- **DIT** que (après avoir obtenu l'accord de mainlevée partielle) ces inscriptions ne sont plus causées,

- **DIT** que la commune dispense le vendeur d'avoir à effectuer l'acte de mainlevée s'y rapportant et que pour le cas où la commune aurait besoin de faire effectuer la radiation de ces inscriptions hypothécaires, elle s'engage à en supporter le coût.

## **6/ Convention pour le contrôle des poteaux et bouches d'incendie avec SNA**

Monsieur le Maire présente le dispositif mis en place par Seine Normandie Agglomération pour la gestion des poteaux incendie.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer la convention avec Seine Normandie Agglomération pour la gestion des poteaux incendie sur la commune.

## **7/ Demande de subvention au titre de la mobilité alternative sur route départementale**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du dispositif mis en place par Seine Normandie Agglomération pour favoriser la mobilité alternative.

Ainsi, SNA subventionnera les aménagements alternatifs le long des routes départementales à hauteur de 50% du coût des travaux plafonnés à 50 K€.

Le conseil municipal ayant souhaité inscrire l'aménagement d'une piste piéton/cycle pour relier le bourg de Notre-Dame au hameau de Pressagny le Val au PLU, il apparaît opportun de déposer un dossier avant le 30 avril 2018.

## **8/ Procès-verbal des décisions adoptées par le Comité Syndical du SIEGE**

Monsieur Thierry LEPRÉ présente les décisions qui ont été adoptées par le comité syndical du SIEGE, notamment l'évolution de la gouvernance.

De même, il informe le conseil que l'enfouissement de réseaux et la rénovation de l'éclairage public rue des Gascons a été retenu pour 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

**PREND ACTE** du PV du comité syndical du SIEGE.

## **II/ Environnement et Travaux**

### **1/ Travaux rue Georges MAUGER**

Suite au précontentieux relatif aux travaux de revêtement de trottoirs, un avoir a été négocié avec la société COLAS.

### **2/ Travaux route des Andelys**

Le conseil municipal regrette la lenteur des travaux réalisés par le SIEGE pour la rénovation de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux. La coupure initialement prévue a largement dépassé les créneaux horaires annoncés et ce notamment au détriment du restaurant « Le Croco de l'Isle », malgré les dispositions prises par M. Thierry LEPRÉ

### **3/ Cimetière**

Madame Catherine LASSERRE de La BROSSE et Monsieur Christian MAILLARD ont débuté l'important travail de recollement entre les titres de concessions et le terrain. De même, la procédure d'identification sera mise en place pour la reprise des concessions abandonnées.

#### **4/ Stationnement devant l'école**

Le stationnement anarchique des parents d'élèves devant l'école est de plus en plus insupportable. Monsieur Christian-Marie MONNOT indique que les riverains sont excédés par ces comportements.

Dans un premier temps, il sera procédé à un marquage formalisant l'interdiction.

### **III-Communication**

#### **Catenay**

Monsieur Christophe LACAILLE rappelle que le numéro prévu en janvier sera consacré au bilan de la mi-mandat.

Par ailleurs, Monsieur Alain FAVRESSE souhaite avoir des retours sur les mises à jour du site.

Une réunion de la commission fera le point prochainement.

### **IV-Education, Culture, Solidarité**

#### **1/ Don de Madame Geneviève LERATE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Geneviève LERATE souhaite faire le don à la commune de deux tableaux de Georges DOUBLET.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE à l'unanimité:

- **D'ACCEPTER** le don de Madame Geneviève LERATE.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires.

#### **2/ Bibliothèque**

Son succès est réel, elle doit encore se développer et s'enrichir de nouveaux livres. Rappel, l'inscription est gratuite, son équipe de bénévoles animée par la maire adjointe Pascale BILLARD sera ravie de vous accueillir le vendredi en fin d'après-midi.

### **V-Informations diverses**

Monsieur le maire fait un tour d'horizon des RDV à venir :

- **Organisation manifestations** (Noël des enfants, Vœux du maire, repas des anciens ...)  
Les bonnes volontés se retrouveront pour préparer le cocktail des vœux.

Pour le repas des anciens une consultation sera lancée pour le repas. Concernant l'animation, des contacts seront pris avec animateurs potentiels de la commune.

- **Tour de France**

Le tour de France 2018 passera à N.-D. de l'Isle le 14 juillet 2018 vers 13h30 et la caravane vers 11h30. Monsieur le maire propose de mettre en place un groupe de travail ouvert pour

l'animation de la journée. S'agissant de la fête nationale, le conseil se pose la question du feu d'artifice (estimatif de 4000 euros environ). A-t-on la logistique et les moyens de relancer cette manifestation populaire et très prisée des habitants et appréciée bien au-delà des limites de la commune ?

- **Recensement des chemins communaux**

Il est proposé de mettre en place un groupe de travail ouvert pour actualiser le tableau des chemins communaux.

- **Calendrier**

Les dates suivantes ont été arrêtées :

17 décembre : Noël des enfants

13 janvier 2018 : vœux

18 mars 2018 : repas des anciens